



# La mutualisation de l'assurance médicaments au Québec

Présentée à la conférence TELUS Santé, par:

Suzanne Caron, le 13 mars 2019 à Québec

Pierre Hamel, le 27 mars 2019 à Montréal



## TOUT D'ABORD ...

- 1996: Québec crée l'assurance médicaments universelle
- Le projet d'origine excluait l'industrie privée du régime universelle
  - Difficile d'imposer des règles sociales dans un marché de libre concurrence
  - Crainte d'anti-sélection envers le gouvernement
- L'INDUSTRIE FAISAIT FACE À LA DISPARITION D'UN MARCHÉ



## L'INDUSTRIE SE CONCERTE ET PROPOSE

- L'industrie
  - Fait valoir les conséquences négatives sur l'industrie d'assurance au Québec
  - Propose une coexistence avec le régime gouvernemental
  - Accepte d'offrir la couverture minimale prévue par la loi

### **Le Gouvernement accepte mais :**

- Oblige les personnes de moins de 65 ans admissibles à un régime privé d'y adhérer
- Interdit l'utilisation de l'âge, du sexe ou de l'état de santé comme critère d'admission
- Exige que l'industrie développe et mette en place un mécanisme de mise en commun des risques pour éviter l'anti-sélection envers le régime gouvernemental



## ORIGINE

La SCAMQ a ainsi été créée en janvier 1997 par l'industrie d'assurance en réponse à l'Article 43 de la Loi sur l'assurance médicaments :

« Tous les assureurs en assurance-collectives et tous les administrateurs d'un régime d'avantages sociaux qui offrent des garanties de paiement du coût de services pharmaceutiques et de médicaments doivent mettre en commun les risques découlant de l'application du régimes général qu'ils assument, selon les modalités convenues entre eux.

Ces modalités doivent être communiquées au Ministre de la santé par écrit, au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année. À défaut, elles seront déterminées par règlement du gouvernement, pour la période qu'il indique. »



## SCAMQ

- C'est :
  - Une OBNL créée par l'industrie
  - L'unique organisme de mutualisation au Québec pour les risques découlant de la mise en commun imposée par la Loi
  - Une Société indépendante

La seule vocation de la SCAMQ est de mutualiser les risques de l'assurance médicaments entre tous les assureurs et administrateurs en avantages sociaux couvrant des résidents québécois.



## ENJEUX

- L'industrie n'a que quelques mois pour mettre en place une formule de mise en commun
- La liste des médicaments est établie et mise à jour par le gouvernement
- Enjeux reliés aux médicaments onéreux et particulièrement aux médicaments récurrents

### Défis :

- Rencontrer les attentes du gouvernement
- Obtenir un consensus auprès des participants
- Respecter les règles actuelles du marché
- En présence de grosses réclamations, conserver les ajustements de primes à un niveau considéré raisonnable
- Minimiser les enjeux administratifs



## ÉTABLISSEMENT DE LA FORMULE

### Prémices:

- La capacité d'un groupe à supporter une grosse réclamation est fonction de sa taille

### Réponse:

- Advenant une grosse réclamation, le seuil doit tenir compte de la capacité de payer du groupe > des seuils distincts ont été établis en fonction de la taille des groupes
- La formule doit être obligatoire et appliquée de façon homogène
- Pour des raisons administratives, la mise en commun:
  - vise l'ensemble des médicaments et non seulement les médicaments inscrits sur la liste du gouvernement
  - est par certificat et non par personnes assurées



## LA FORMULE DE COMPENSATION

### En excédent des seuils:

$$\text{Part de marché du participant} \times \text{Réclamations mises en commun de l'industrie} \\ = \\ \text{Les réclamations que le participant prend en charge}$$

Si les réclamations réelles du participant sont supérieures : il reçoit la différence

Si les réclamations réelles du participant sont inférieures : il paie la différence

Le total arrive à 0.

**Au final : tous paient la même chose en excédent des seuils  
quelque soit leurs résultats réels. Tout est réparti équitablement.**



## GOVERNANCE

- Conseil d'administration composé de 9 personnes
  - 5 indépendants
  - 4 représentants de l'industrie
  - Le Président est choisi parmi les indépendants
  - Régi par des règles de gouvernance modernes et adaptées
  - Choix des administrateurs en fonction d'une grille de compétences et d'une représentativité de l'industrie
- Et de 3 comités
  - Comité de gouvernance et des ressources humaines
  - Comité d'audit
  - Comité du processus et des modalités



## L'INDUSTRIE AU QUÉBEC

- L'assurance médicaments est un marché de 3,6 \$ milliards
- L'industrie privée couvre 55% de la population du Québec

Sans mutualisation, ce marché n'existerait pas

- 78 \$ millions de réclamations sont mutualisées via la SCAMQ, soit moins de 3% du marché



## LA MUTUALISATION PERMET

- De répondre à la Loi
- La coexistence de règles sociales dans un libre marché
- Rend le système efficace entre les participants



## PROFIL DES PARTICIPANTS 2017

- 17 participants au Québec et 14 hors Québec
- 16 assureurs et 15 administrateurs de régimes sociaux
- 3 participants ont plus de 10% de la quote-part de la compensation
- Les 5 plus gros participants représentent 68% de la quote-part
- Les 10 premiers représentent 89% de la quote-part



## MODALITÉS 2019

Taille du groupe (nombre de certificats)	Seuil par certificat <b>2019</b>	Facteur annuel <b>Sans</b> personne à charge	Facteur annuel <b>Avec</b> personnes à charge
<b>Moins de 25</b>	8 000 \$	192,00 \$	529,00 \$
<b>De 25 à 49</b>	16 500 \$	122,00 \$	337,00 \$
<b>De 50 à 124</b>	32 500 \$	64,00 \$	177,00 \$
<b>De 125 à 249</b>	47 500 \$	44,00 \$	120,00 \$
<b>De 250 à 499</b>	72 000 \$	28,00 \$	77,00 \$
<b>De 500 à 999</b>	95 000 \$	22,00 \$	60,00 \$
<b>De 1 000 à 3 999</b>	120 000 \$	18,00 \$	50,00 \$
<b>4 000 et plus</b>	Libre marché	Libre marché	Libre marché



## Réclamations > 200 000\$

ANNEE	NOMBRE DE RECLAMATIONS	VALEUR
2014	20	8 216 740 \$
2015	33	15 360 391 \$
2016	44	19 034 546 \$
2017	57	25 366 318 \$



## STATISTIQUES DE MUTUALISATION (en 2017)

- Nombre de participants: 31
- Nombre de contrats: 30 050
- Nombre de certificats: 1 039 220
- Nombre d'assurés mutualisés: 1 701 728 (i.e. groupes de < 4 000 employés)
- Réclamations admissibles: 3 926 pour un total de 145 578 790 \$
- Montants mutualisés: 78 196 090 \$ excèdent les seuils
- Les médicaments excédant 200 000 \$ représentent à eux seuls 25 \$ millions
- Le médicament > 200 000 \$ le plus mutualisé: SOLIRIS (près de 10 \$ millions)
- Le médicament le plus cher : VIMIZIM (près de 800K en moyenne)
- Le médicament > 200 000 \$ en plus forte croissance: l'ORKAMBI
  - 0 en 2015
  - 3 en 2016
  - 14 en 2017Pour 3,9 \$ millions



# Question ?

[www.mutualisation.ca](http://www.mutualisation.ca)

INTÉGRITÉ - ÉQUITÉ - PRÉVOYANCE